

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 27 (1935)
Heft: 1

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

27^{me} année

Janvier 1935

N° 1

Actualités.

Le début de la nouvelle année tombe dans une période de tension politique et économique très intense. Il est néanmoins avéré que l'économie mondiale enregistre dans maints domaines les signes précurseurs d'une amélioration. Ils se sont affirmés dans divers pays et se sont manifestés sous forme d'une augmentation de la production et d'un léger recul du nombre des chômeurs. Cependant, la situation politique incertaine, les dangers de guerre sur tous les continents, ainsi que la crise de crédit qui sévit toujours avec la même intensité, ne sont pas faits pour ranimer l'économie. S'il ne se produit pas soudain une vague de hausse dans le monde entier, comme d'aucuns se l'imaginent, il y aura cependant moyen de surmonter la crise dès que les entraves politiques les plus graves seront écartés. Une autre condition encore s'impose, soit celle de mettre un terme à la pression exercée sur les prix et les salaires. A ce propos, on constate que la plupart des pays ont renoncé à poursuivre une politique économique déflationniste.

*

Comparativement à d'autres pays industriels, qui sur 1000 habitants comptent trois ou cinq fois plus de chômeurs, la Suisse a fort bien supporté la crise. Nous devons cet état de choses au fait qu'à part diverses circonstances favorables, la politique économique officielle, malgré la manie qu'ont les autorités à vouloir imposer une théorie d'adaptation et les multiples fluctuations que l'on a fait subir à la politique économique, a su choisir le bon moyen, celui de protéger le revenu. En ce qui concerne les prix, il n'y a plus eu de baisse depuis près de 2 ans, grâce à la politique adoptée. L'index des prix de gros est actuellement au même niveau qu'en décembre 1932; quant à celui des prix de

détail, il est tombé de 131 à 129 depuis avril 1933, soit de 11½ pour cent. Les prix sont ainsi stabilisés depuis deux ans, et durant cette période la production n'a également que très peu varié.

*

Il semble que le discours prononcé à Aarau par le conseiller fédéral Schulthess a suffi à modifier cet état de choses. Nous disons bien « il semble », car il nous paraît peu probable, sinon impossible de suivre la voie préconisée par le chef du Département fédéral de l'économie publique et qui est l'antithèse de l'activité qu'il a exercée jusqu'ici. Il est suffisamment grave selon nous, qu'il ait parlé d'une baisse du niveau des prix en Suisse. Ce fait à lui seul suffit à aggraver la crise dans notre pays. La retenue qu'observent les acheteurs et qui se manifeste dans le commerce, a déjà contribué à produire un dangereux arrêt dans la production de l'industrie et des arts et métiers. Si la baisse de 20 pour cent, dont il fut question, devait être appliquée, notre pays subirait une catastrophe économique analogue à celles qui se sont produites au nord et au sud de nos frontières.

*

Le mépris de la volonté du peuple, qu'affiche le Conseil fédéral dans cette question, ne fera qu'élargir le fossé qui existe entre le peuple et les autorités et la tension sociale. Le mépris est flagrant, du fait que pour une question, sur laquelle le peuple s'est déjà nettement prononcé, le Conseil fédéral entend poursuivre une politique diamétralement opposée; il en est de même de l'initiative populaire signée par un tiers de million de citoyens revendiquant des mesures énergiques pour combattre la crise et protéger le revenu du travail et que le Conseil fédéral voudrait pouvoir traiter comme un vulgaire chiffon de papier. Nous avons cependant l'impression que cette volonté soudaine de vouloir agir est bien moins le signe d'un gouvernement conscient de la voie à suivre que le besoin de cacher l'embarras complet, dans lequel se trouvent les autorités supérieures de notre pays. Pour le moment cette volonté est complètement au service de la haute finance et de l'industrie d'exportation et elle est prête à sacrifier le 80 à 90 pour cent de notre économie suisse pour poursuivre un but qu'elle n'atteindra jamais. La majorité de l'Assemblée fédérale joue à cet effet un rôle pitoyable. Effrayée par l'abîme qu'elle entrevoit, elle répudie tout d'abord le discours d'Aarau pour s'en faire le valet le lendemain parce qu'elle ne serait nullement en mesure de présenter un nouveau ministre de l'économie publique. Il n'y a rien d'étonnant à ce que de larges masses de la population se détournent avec mépris d'un tel parlementarisme.

Le conseiller fédéral Schulthess a donné lui-même sa démission pour le printemps de cette année. Certains journaux tendent à donner l'impression que le peuple et plus particulièrement la classe ouvrière auraient tout intérêt à ce que Monsieur Schulthess continue à faire partie du Conseil fédéral, du fait qu'il a accompli bien des choses dans le domaine social. Nous tenons à faire ressortir à ce propos, que la personnalité ne joue aucun rôle pour les syndicats. Il s'agit uniquement des faits, c'est-à-dire du cours donné à la politique économique. A ce sujet, il ne subsiste aucun doute quant à notre attitude. Nous combattons *tout conseiller fédéral* qui sera partisan d'une politique de baisse, et cela quel que soit son nom et quoi qu'il ait accompli ou pas accompli. Nous respectons toute opinion honnête; mais nous nous permettons de contester à un conseiller fédéral le droit de continuer l'exercice de son mandat s'il se met en opposition avec la majorité du peuple et s'il poursuit une politique uniquement au service de la haute finance.

*

L'arrêté fédéral d'urgence au sujet des CFF prouve une fois de plus quels sont les véritables sentiments du Conseil fédéral et de la majorité du Parlement. M. Pilet-Golaz et tous ceux qui sont à même de juger la situation des Chemins de fer fédéraux telle qu'elle est, savent pertinemment que cet arrêté d'urgence n'a absolument rien à voir avec la garantie financière des CFF. Mais ils n'ont pas le courage d'abandonner la voie sur laquelle ils se sont engagés par erreur; pour maintenir leur prestige, il a fallu imposer l'arrêté. La raison d'être de ce dernier n'est que de préparer l'attaque contre les conditions de travail du personnel. A ce sujet, la classe ouvrière aura encore son mot à dire.

*

C'est dans le peuple que réside notre force. Il n'a jamais été dans notre pensée que le Conseil fédéral ou l'Assemblée fédérale, dans leur composition actuelle, seraient d'accord et en mesure de donner suite aux revendications du peuple concernant une lutte efficace contre la crise. Ce que l'on aurait pu néanmoins attendre d'eux, c'est qu'ils aient le courage et le désir de se soumettre à la volonté du peuple et de ne pas gouverner contre cette volonté de la majorité ou finalement, s'ils ne peuvent s'en porter garants, en tirer du moins les conséquences. Selon les expériences faites jusqu'à ce jour, il ne semble pas que ce soit le cas. C'est au peuple à se débrouiller et à en demander compte l'automne prochain. La question déterminante dans la lutte pour les élections au Conseil national doit être la suivante: Faut-il donner suite à la revendication de la haute finance et de la grosse industrie

concernant une nouvelle baisse des prix et des salaires ou faut-il défendre les intérêts de la grande majorité du peuple? Si nous parvenons à orienter la décision dans ce sens et à éviter une confusion, l'année 1935 pourra changer avantageusement la face de la politique économique de la Suisse.

Démocratie et syndicats.

Par *Robert Bratschi*.

Démocratie ou dictature: un problème qui ne relève pas de la tactique, mais qui pose une question de principe de la plus grande importance. Ce n'est pas un moule dans lequel on peut introduire n'importe quelle substance. Non, c'est de l'essence même de la vie des hommes qu'il s'agit. Ce qui est en jeu, c'est la nature même des rapports sociaux, dans le cadre de l'Etat, en tant que communauté d'un degré supérieur. La question qui se pose est de savoir si la vie en commun des hommes sera fondée sur le principe de la liberté et de la libre disposition d'un peuple ou si un individu, ou du moins une minorité, doit déterminer le destin de tous, selon sa propre et unique volonté. Il s'agit donc de principes très importants et non pas seulement de controverses relatives à la tactique à adopter.

Une collaboration féconde, dans le cadre d'un même Etat, n'est pas possible entre organisations dont les conceptions et les aspirations ne concordent pas, quant à la forme de l'Etat qui les protège. Une organisation, qui considère la forme de l'Etat dans lequel elle vit comme fautive en principe et qui, en conséquence, cherche à la modifier ou à la ruiner par tous les moyens, ne peut pas coopérer avec une organisation qui reconnaît comme juste la forme de l'Etat dont il s'agit et qui, de ce fait, veut la maintenir. Le fait qu'une organisation anti-démocratique par principe reconnaisse provisoirement, par pur opportunisme, la légitimité de l'Etat démocratique, ne change rien à cette constatation. Une organisation de cet ordre ne veut se servir de l'Etat démocratique que pour arriver à ses fins. Elle exploite les libertés et les droits démocratiques dans sa lutte visant l'existence même de la démocratie, afin de pouvoir ériger la dictature sur les ruines de cette dernière. Ceux qui utilisent la démocratie pour s'en débarrasser sont plus dangereux que l'adversaire ouvert. Il s'agit, en l'occurrence, d'un abus manifeste des libertés et des droits démocratiques et d'une lutte conduite avec des moyens peu honnêtes. Si la collaboration féconde entre organisations n'est possible que si les conceptions sont concordantes, du moins quant aux questions fondamentales, dictature ou démocratie, cette collaboration est d'emblée exclue, dès que la loyauté fait défaut chez l'un des partenaires.